

PRIME INFLATION ET BUDGET

2 232 268 € !

Non ce n'est pas le montant de la loterie Douaisienne !!!

C'est le montant de la dotation (versée par l'Etat) perçue par la ville de DOUAI en compensation de l'augmentation de la valeur du point et l'augmentation du coût de l'énergie. (Arrêté du 13 octobre 2023 portant attribution de la dotation mentionnée au I de l'article 14)

Cependant, le Maire affirme être dans l'impossibilité de verser LA PRIME INFLATION aux agents de la ville et du CCAS au motif que les caisses sont vides.

Où sont passés ces 2 232 268 € ?

Prime Inflation, estimation : 400 000€

Aujourd'hui le Maire reporte sa décision à MAI 2024. Une réunion sera programmée !

Aussi, la FSU n'est pas dupe et devine déjà les arguments que le Maire pourrait employer.

En effet, en mai 2024, la "prime de vacances" devra être versée aux agents... Y aura-t-il du budget ?

Bilan des avancées sociales

La FSU a effectué le bilan des "avancées sociales" accordées par le Maire aux agents de la ville et du CCAS au titre de l'année 2023.

2023 : L'année du vide !

<p>- Prime inflation : Date limite de versement aux agents 30-6-2024.</p>	<p>Refus du Maire, au motif que suite à l'augmentation du point d'indice et du coût de l'énergie, les caisses sont vides ! Cependant, la collectivité a perçu 2 232 268 € de dotation de l'Etat pour compenser les effets de l'inflation (énergie et point d'indice). Le Maire reporte sa décision à Mai 2024. Une réunion sera programmée.</p>
<p>- Revalorisation de l'IFSE et CIA</p> <p>- Retrait des critères d'absentéisme.</p>	<p>Une augmentation a été octroyée parcimonieusement aux agents qui étaient au montant plancher ou pour rattraper les erreurs de l'administration !</p> <p>Retrait des critères d'absentéisme. Refus du Maire.</p>
<p>- Monétisation du Compte épargne temps.</p>	<p>Refus du Maire : Estimation 85 000 €</p>
<p>- Majoration des heures complémentaires, des agents à temps non complet.</p>	<p>Refus du Maire : Estimation : 80 000 €</p>
<p>- Mise en place de la Rupture conventionnelle.</p>	<p>Refus du Maire, sauf au cas par cas.</p>
<p>- Mise en place du télétravail :</p>	<p>OUI, mais sauf le mercredi et les vacances scolaires. (Au cas où les agents auraient la fâcheuse idée de garder leurs enfants, dixit un chef de service).</p>
<p>- Recours accru aux contrats CDD, saisonniers. Situation d'extrême précarité - Plan de titularisation</p>	<p>En cours de négociation à la demande de la FSU.</p>
<p>- Frais de déplacement intra-muros</p>	<p>Refus du Maire, au motif qu'il y a une flotte de vélos. En attente des modalités.</p>
<p>- Forfait mobilité</p>	<p>Refus du Maire,</p>
<p>- Désignation d'un référent laïcité :</p>	<p>Refus du Maire. Réunion du 14-11-2023 : A l'étude. Mise en place de formations.</p>

<p>- Participation financière à la Protection sociale complémentaire: * Prévoyance : "Maintien de salaire". * Mutuelle santé</p> <p>Demande de la FSU : Mise en place à compter du 1-1-2024 (au lieu du 1^{er} janvier 2025 et 2026)</p>	<p>C.S.T. du 29-6-2023 : Refus du Maire, pas d'obligation, pas d'application. Pour le risque prévoyance (maintien de salaire), obligation pour la collectivité, à compter du 1^{er} janvier 2025 Pour le risque santé, obligation pour la collectivité, à compter du 1^{er} Janvier 2026, Le Maire va étudier la possibilité d'une mise en place de la mutuelle santé au 1^{er} Janvier 2025 ; en même temps que le risque prévoyance.</p>
<p>- Tickets restaurant. L'adhésion de la ville et du C.C.A.S. de Douai</p>	<p>Refus du Maire. Cependant il a accordé l'accès au restaurant de l'IME à une poignée d'agents.</p>
<p>- Carte cadeau 50 €</p>	<p>C.S.T. du 7-11-2023. Pas de réponse. Réunion du 14-11-2023 sur le dialogue social : Accord du Maire.</p>
<p>- Congé menstruel : suite à l'intervention exclusive de la FSU</p>	<p>En cours de négociation.</p>
<p>- C.A.P. : Promotion des agents : Révision à la hausse des quotas</p>	<p>En attente de communication des taux actuels</p>

Pour l'année 2023, les agents devront se contenter d'une carte cadeau de 50€ !

A l'approche des fêtes de fin d'année, cela ne va pas remplir le chariot de courses !



Le compte n'y est pas !

Les instances paritaires ne doivent pas se résumer à une chambre d'enregistrement que le Maire utilise à sa convenance sans tenir compte des revendications du personnel.

Toutefois, depuis son élection en 2014, le Maire a beaucoup amélioré ses conforts.

Souvenez-vous :

En 2020, en supprimant des postes d'Adjoints et de Conseillers Municipaux, le Maire s'était octroyé une augmentation de **ses indemnités de + 1872, 38 €/mois** (Soit une augmentation de **22 468,56 €/an**)



- Une Renault Talisman pour le Maire (avec chauffeur) dont le prix était proche des **25 000€**.
- En 2021 une Renault Zoé facturée **29 286 € TTC**.

Notre DGS, non douaisien, n'avait pas échappé aux faveurs du Maire.

Dans un élan de générosité, notre Maire avait fait les fonds de tirelires publiques pour lui offrir un nouveau véhicule...

- Un C4 PICASSO de fonction dont le prix variait à l'époque entre **25 000 € et 30 000 €**.

LA FSU TERRITORIALE
ensemble **AU QUOTIDIEN**

**Le VENDREDI 17 NOVEMBRE 2023, TOUTES & TOUS
EN GRÈVE & MANIFESTATION**

Rassemblement à 8h30 dans la cour de L'HÔTEL DE VILLE,